

Conseil national du 22 juin 2017 : motion

Une longue séquence électorale vient de se terminer avec le deuxième tour des législatives. Celui-ci a été marqué par un taux d'abstention sans précédent de 57,4%. C'est la preuve de la distance que prend une majorité de la population avec le processus électoral. C'est la confirmation de la gravité de la crise de représentation profonde qui frappe notre pays. Par ailleurs, malgré une représentation réduite, le

Front national poursuit son implantation dans les territoires paupérisés. Tout cela dit l'urgence à refonder notre démocratie.

A l'issue de ce scrutin, le président Macron obtient la majorité absolue à l'Assemblée où l'opposition sera fortement restreinte. Pour autant, la part relativement réduite de l'électorat qui lui a apporté ses suffrages souligne que ce résultat ne constitue nullement un blanc-seing à la politique qu'il veut mettre en œuvre. En effet, ses projets concernant notamment le droit du travail, la fiscalité, les retraites, la Fonction publique ou l'austérité budgétaire, s'inscrivent dans la droite ligne des politiques libérales passées qui ont creusé les inégalités et rencontré l'opposition importante des salariés et de nombre de leurs organisations syndicales. De même, le projet de loi du gouvernement « renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » fragilise l'Etat de droit en important les mesures exceptionnelles de l'état d'urgence dans le droit commun, ce que le SNUipp-FSU dénonce.

Très vite des mobilisations seront donc indispensables. Le SNUipp, avec la FSU, et dans l'unité la plus large, prendront toute leur place dans leur construction.

Concernant l'éducation, la première mesure mise en œuvre par le ministère Blanquer est la suppression du « plus de maîtres que de classes », sans aucune concertation ni évaluation, au profit du dédoublement des classes de CP en REP+. Le ministère, avec duplicité, prétend que ce dispositif serait préservé alors même qu'il en organise concrètement le démantèlement dans nombre de départements. Ce faisant, il choisit de déstabiliser les écoles de l'éducation prioritaire, en lançant un nouveau dispositif dès cette rentrée sans créer les postes pour le mettre en œuvre. Il balaie d'un revers de main tout le travail de réflexion et d'élaboration des équipes, toutes les actions engagées. Cette mesure de dédoublement des CP se fera également au détriment de nécessaires ouvertures de classes ou du remplacement, ce qui pénalisera d'autant les élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose à la suppression du « plus de maîtres que de classes » et demande au contraire son renforcement. Il a déposé un préavis de grève nationale et dans plusieurs départements, il appelle les personnels à l'action, y compris par la grève.

Le SNUipp-FSU a voté pour la mise en place d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires en prenant acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi. Ce vote ne constitue nullement un chèque en blanc à la politique éducative du gouvernement. Chaque fois que cela sera nécessaire, le SNUipp-FSU s'opposera aux mesures de régression pour l'école.

Plus généralement, le SNUipp-FSU entend continuer de porter son projet pour l'école publique. Ce projet a pour fondement la nécessité d'un très fort investissement budgétaire pour permettre une politique éducative efficace en termes de justice sociale et de lutte contre les inégalités. De ce point de vue les 5 000 créations de postes annoncées sur le quinquennat ne sont nullement à la hauteur des enjeux.

Changer l'école pour permettre à tous les élèves de réussir, tout en affirmant la même ambition pour tous, nécessite de faire confiance aux enseignant.es et aux équipes, de conforter leur professionnalisme et leur liberté pédagogique, et d'en finir avec tout pilotage injonctif.

Cette ambition s'appuie sur des formations initiale et continue de haut niveau, des conditions d'enseignement améliorées par la réduction significative du nombre d'élèves dans toutes les classes et toutes les écoles, par des RASED en nombre suffisant, par des moyens pour de meilleures conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment par des postes d'enseignants spécialisés..

Changer l'école c'est aussi améliorer les conditions de travail très dégradées des enseignant.es. C'est diminuer la charge de travail et permettre aux personnels de bien faire leur métier. C'est le sens de l'action nationale que mène le SNUipp-FSU depuis plus d'un an pour exiger du ministère la révision des obligations de service dans le sens d'une réduction du temps de travail et de davantage de temps pour le travail en équipe.

Dans ce cadre, il a appelé les personnels à se réappropriier les heures d'APC. Des milliers de collègues ont confirmé que cette action a permis une utilisation plus efficace de ce temps au bénéfice des élèves. Le SNUipp-FSU poursuivra l'action pour la nécessaire reconnaissance du travail invisible et la diminution du temps de travail des enseignants.